

Réponses au Questionnaire

pour les Villes demandant à être
Candidates à l'organisation
des Jeux de la XXX^e Olympiade en 2012

Replies to the Questionnaire

for Cities applying to become
Candidate Cities to host the Games
of the XXX Olympiad in 2012

janvier/january 2004

PARIS2012

Sommaire

I Introduction : motivation, concept et opinion publique	4
1 Introduction	4
2 Concept	6
3 Opinion publique	8
II Soutien politique	10
4 Soutien du gouvernement, du CNO et de la ville	10
5 Futur Comité de candidature	12
6 Aspects juridiques	14
III Financement	16
7 Budget de candidature	16
8 Budget des Jeux, contributions du gouvernement	18
9 Perspectives de revenus du COJO	20
IV Sites (Compétition et Non-Compétition)	22
10 Sites sportifs existants, prévus et supplémentaires	22
11 Carte des sites	24
12 Village Olympique	26
Centre International de Radio-Télévision (CIRTV)	
Centre Principal de Presse (CPP)	
V Hébergement	28
13 Hôtels	28
14 Hébergement des médias	30
VI Infrastructure de transport	32
15 Infrastructures existantes, prévues et supplémentaires	32
16 Aéroports internationaux	34
17 Carte des infrastructures	36
18 Difficultés de transport et plan d'action	38
19 Distances et temps de trajet	40
VII Conditions générales, logistique et expérience	42
20 Dates des Jeux Olympiques	42
21 Population	44
22 Météorologie	46
23 Environnement	48
24 Expérience	50
25 Sécurité	52
Annexes	55

Introduction : motivation, concept et opinion publique

1/ Introduction

a - *Quelle est votre principale motivation pour accueillir les Jeux Olympiques ?*

b - *Quels seraient l'impact et l'héritage des Jeux Olympiques pour votre ville/région ?*

Paris 2012 : Servir et contribuer à l'Olympisme

Servir et contribuer à l'Olympisme à travers un projet représentant une étape fondamentale dans l'histoire de Paris et du rayonnement des valeurs Olympiques :

telle est la motivation centrale de l'engagement de Paris pour accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques en 2012.

A travers Paris 2012, c'est la France entière qui exprime sa volonté d'accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques en 2012. Elle traduit l'expression d'un désir profond de contribuer à la diffusion des valeurs de l'Olympisme et d'apporter une contribution au Comité International Olympique (CIO) dans sa mission et son action.

Dans l'esprit des membres fondateurs de la candidature, **le projet Olympique représente dans l'histoire de Paris et de la Région Ile-de-France une opportunité unique permettant de :**

- repenser l'aménagement urbain de la Ville et de sa proche périphérie,
- compléter et améliorer le système de transport en commun,
- lancer une démarche ambitieuse en direction des habitants de Paris, de la Région Ile-de-France et, par extension, de l'ensemble du territoire français pour promouvoir et développer des comportements permettant de réconcilier l'Homme et son environnement en milieu urbain,
- créer les équipements sportifs manquant encore à la région parisienne,
- amplifier le développement du sport.

Pour atteindre cet objectif, Paris s'appuiera, à la fois, sur son héritage Olympique et sportif, ainsi que sur sa culture des valeurs universelles de liberté, d'égalité et de fraternité.

De plus, Paris souhaite, si elle est retenue comme ville hôte en 2012, **construire un projet représentant une étape forte du rayonnement des valeurs de l'Olympisme**, en :

- proposant un accueil exceptionnel aux athlètes, avec un concept ambitieux de Village Olympique et de noyaux à proximité, regroupant la majeure partie des sites,
- organisant un accueil de la Famille Olympique combinant le meilleur confort et la plus grande convivialité,
- plaçant la célébration Olympique au cœur du projet et de Paris,
- favorisant la transformation des mentalités et des comportements des acteurs de la société française, jusqu'à en faire de véritables "Citoyens Olympiques",
- cherchant à enrichir les valeurs de l'Olympisme de valeurs de référence supplémentaires liées au nouveau siècle.

Servir et contribuer à l'Olympisme, c'est donc pour Paris 2012, **s'impliquer dans un véritable élan de transformation**, en portant l'expérience Olympique à son maximum. Les Jeux à Paris en 2012 doivent apparaître comme un geste fondateur, un nouvel élan pour celles et ceux, sportifs ou non, qui partagent une même ambition pour l'avenir.

Introduction : motivation, concept et opinion publique

2 / Concept

a - Décrivez brièvement votre vision des Jeux Olympiques dans votre ville/région.

b - Fournissez une carte de votre ville/région sur laquelle figure votre projet, donnant ainsi un aperçu visuel complet de celui-ci (Annexe 1 - carte A).

a - Le concept des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2012 est fondé sur la localisation et l'organisation de la majorité des sites aux portes de Paris, en bordure du boulevard périphérique, laissant le cœur de la capitale ouvert à la célébration.

Ce concept a pour objectif d'intégrer de façon fondamentale les orientations du Comité International Olympique : atteindre un haut niveau d'excellence sportif, culturel et environnemental, maîtriser la complexité et les coûts des Jeux, et assurer le meilleur héritage post-Olympique possible.

La localisation des sites s'organise autour du Village Olympique, situé dans le nord-ouest de Paris. **A six kilomètres de part et d'autre du village, on trouve deux "noyaux" de sites sportifs**, à l'ouest et au nord de Paris, l'ensemble étant relié par des voies dédiées.

Le noyau Ouest est composé de dix sites sportifs. Il prend ancrage à la Porte de Saint-Cloud, dans les sites sportifs historiques de Paris : Stades Pierre de Coubertin, Jean Bouin, Roland Garros et Parc des Princes. Il s'étend, dans le Bois de Boulogne, avec des installations temporaires.

Le noyau Nord accueille huit sites sportifs, le Centre International de Radio-Télévision (CIRTV) et le Centre Principal de Presse (CPP). Il est délimité au nord par le Stade de France® (Stade Olympique) et au sud par la "Très Grande Salle" permanente construite à proximité de la Porte de la Chapelle.

A l'intérieur de cette zone, sont implantés cinq pavillons temporaires et un centre nautique permanent au bord du canal Saint-Denis.

En complément des deux noyaux Ouest et Nord et du Village Olympique, le projet intègre :

■ **Deux sites au cœur de la Ville :**

- le site temporaire du Volleyball de Plage, au pied de la Tour Eiffel,
- le site existant du Palais Omnisports de Paris-Bercy pour le Judo et le Taekwondo,

■ **Cinq sites spécifiques en Région Ile-de-France :**

- deux sites à Versailles pour les épreuves de cyclisme sur route et de tir,
- deux sites à Saint-Quentin-en-Yvelines pour les épreuves de Cyclisme sur Piste (vélodrome permanent) et de mountain Bike,
- le site de la Base Nautique de Vaires-sur-Marne pour l'aviron et le canoë-Kayak,

■ **Cinq sites en province :**

- le Port des Minimes de La Rochelle pour la Voile,
- les stades de Football de Lens, Lyon, Marseille et Nantes.

Par ailleurs, la localisation centrale du parc hôtelier parisien, sa capacité et sa diversité garantissent l'hébergement de la Famille Olympique et des médias accrédités au cœur même du dispositif Olympique, et achèvent de lui donner sa cohérence.

Le concept de Paris 2012 s'appuie sur les sites majeurs existants dont le Stade Olympique. Il assure une utilisation optimale des sites durant les Jeux Olympiques et Paralympiques. Du point de vue de l'héritage post-Olympique, il limite le risque de sites sous-utilisés avec seulement quatre sites sportifs supplémentaires conservés.

Paris et la Région Ile-de-France sont, depuis 1992, engagés dans une démarche de développement durable en application de l'Agenda 21 adopté par la France lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement Durable (CNUED). **Fondée sur des projets d'urbanisation ambitieux et porteurs en la matière, ainsi que sur une vision de l'expérience Olympique entendue comme une opportunité unique de prise de conscience et d'évolution des comportements,** l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2012 impulserait une accélération de cette politique.

b - Cf. Annexe 1 - carte A.

Introduction :

motivation, concept et opinion publique

3/ Opinion publique

a - *Quelle est l'opinion du public dans votre ville/région et pays concernant votre projet d'accueil des Jeux Olympiques ?*

b - *Quels sont les opposants à votre projet ? Veuillez fournir de plus amples informations.*

a - Les Français manifestent un véritable engouement pour les grandes compétitions sportives.

L'accueil régulier d'un certain nombre d'événements sportifs de haut niveau tels que le Tour de France cycliste, le tournoi international de Tennis de Roland Garros, le tournoi des six Nations de Rugby, suscite toujours un très grand enthousiasme populaire.

Cet enthousiasme a été particulièrement remarqué lors de manifestations importantes, comme la Coupe du Monde de Football FIFA en 1998 et dernièrement lors des 9^{es} Championnats du Monde d'Athlétisme de l'IAAF en août 2003.

Pour évaluer le soutien des Français à la candidature de Paris, l'Institut Taylor Nelson Sofres a réalisé un sondage du 20 au 23 novembre 2003.

L'enquête a été menée auprès de trois échantillons représentatifs :

- 600 personnes de la population parisienne, âgées de 18 ans et plus,
- 800 personnes de la population francilienne, âgées de 18 ans et plus,
- 1000 personnes de la population française, âgées de 18 ans et plus.

A la question : "Dans quelle mesure êtes-vous favorable ou opposé à accueillir les Jeux Olympiques d'été à Paris en 2012?", il ressort que :

- **75 % des Parisiens,**
- **73 % des Franciliens,**
- **67 % des Français,**

sont favorables à l'accueil des Jeux Olympiques en 2012.

b - Il n'existe aucune opposition à la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2012.

Soutien politique

4/ Soutien du gouvernement, du CNO et de la ville

- a -** *Quel est le degré de soutien apporté par le gouvernement national, régional, local et les autorités municipales à votre candidature et à l'organisation proprement dite des Jeux Olympiques dans votre ville/région ?*
- b -** *Garantie de la part du gouvernement de votre pays (joindre lettre).*
- c -** *Veillez indiquer les dates de toute élection devant se tenir dans votre ville/région/pays entre aujourd'hui et l'élection de la ville hôte (juillet 2005).*
- d -** *Garantie du CNO de votre pays et des autorités municipales (joindre lettre).*

a - La candidature de Paris à l'organisation des Jeux de la XXX^e Olympiade est issue d'une volonté commune, portée avec enthousiasme par toutes les autorités publiques, au plan tant national, régional que local.

En effet, ce merveilleux défi, qui transcende tous les clivages politiques, bénéficie de l'adhésion unanime de tous les acteurs concernés.

Le Maire de Paris, Bertrand DELANOE, en accord avec la totalité du Conseil Municipal, est, avec le Président du Comité National Olympique et Sportif Français, Henri SERANDOUR, à l'initiative de la candidature de Paris pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2012.

Pour l'Etat, le projet a recueilli, dès le départ, la caution active du Président de la République, Jacques CHIRAC.

Le gouvernement français conduit par le Premier Ministre, Jean-Pierre RAFFARIN, participe directement à la préparation de la candidature de Paris, avec une implication toute particulière du Ministre des Sports, Jean-François LAMOUR, qui apporte toute son expérience du Monde Olympique.

Pour la Région, elle est soutenue par l'ensemble du Conseil Régional d'Ile-de-France, présidé par Jean-Paul HUCHON.

Le soutien des différentes autorités publiques s'affirme de manière manifeste au travers de la composition du Comité de candidature (cf. question II - 5).

De manière concrète enfin, les services des différentes autorités publiques sont associés étroitement, dans le cadre de groupes de travail permanents et en fonction de leurs compétences, à la préparation du projet par Paris 2012.

b - Lettre fournie.

c - Les dates des élections devant se tenir dans la Ville de Paris, la Région Ile-de-France et la France d'ici l'élection de la ville hôte en Juillet 2005 sont les suivantes :

- **21 et 28 mars 2004** : élections régionales et cantonales (excepté Paris),
- **13 juin 2004** : élection des députés au Parlement Européen,
- **26 septembre 2004** : élections sénatoriales.

d - Lettre fournie.

Soutien politique

5/ Futur Comité de candidature

Si votre ville était acceptée comme ville candidate à l'organisation des Jeux Olympiques de 2012, comment votre Comité de candidature serait-il structuré et quelle en serait sa composition ?

Le Comité de candidature aura la même structure que celle utilisée en tant que ville requérante. En effet, le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), la Ville de Paris, l'Etat et la Région Ile-de-France ont constitué un Groupement d'Intérêt Public "Paris - Ile-de-France 2012" dont l'objet est de présenter la candidature de Paris aux Jeux de la XXX^e Olympiade et aux Jeux Paralympiques de 2012. **Présidé par Bertrand DELANOE, Maire de Paris, le Groupement a pour mission de soutenir et de promouvoir cette candidature à l'échelon national et international, en préservant l'idéal et l'esprit de l'Olympisme, dans le respect des directives fournies par le CIO.**

La structure du Groupement permet d'associer, en totale transparence, des personnes publiques et privées.

Les organes dirigeants du Groupement Paris 2012 sont :

■ **le "Comité Fondateur"**, qui adopte les décisions propres à assurer la réalisation des objectifs poursuivis par le Groupement. Il élabore en particulier le dossier de candidature et met en place la stratégie de communication.

Outre les deux champions Olympiques français, Jean-Claude KILLY et Guy DRUT, membres du Comité International Olympique, il est composé de :

- Bertrand DELANOE, Maire de Paris,
- Henri SERANDOUR, Président du Comité National Olympique et Sportif Français, membre du Comité International Olympique,
- Jean-François LAMOUR, Ministre des Sports, champion Olympique,
- Jean-Paul HUCHON, Président du Conseil Régional d'Ile-de-France,
- Bertrand LANDRIEU, Préfet de la Région Ile-de-France,
- Marie-Claire RESTOUX, conseillère technique auprès du Président de la République Française, championne Olympique,
- Arnaud LAGARDERE, Président du Groupe Lagardère,
- Maurice HERZOG, ancien ministre, membre honoraire du Comité International Olympique,
- Alain DANET, membre d'honneur du Comité International Olympique.

■ **le "Comité de Candidature"** qui participe à la définition de la politique du groupement et détermine la stratégie de la candidature. Il est composé de personnalités éminentes, aux compétences variées, aux sensibilités diverses, venues d'horizons différents : élus, représentants du monde sportif (fédérations et athlètes), de l'Etat et des Entreprises.

Pour conduire la candidature, le Comité Fondateur a nommé un **Directeur Général** : Philippe BAUDILLON, diplomate, chef d'entreprise et ancien Directeur de Cabinet de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 1992. Il est assisté d'Essar GABRIEL, Directeur Général Adjoint, Directeur de quatre sites Olympiques et Paralympiques à Sydney en 2000, Directeur Général des derniers Championnats du Monde d'Athlétisme de l'IAAF Paris 2003 Saint-Denis.

Le Directeur Général dirige une équipe de collaborateurs permanents recrutés dans le secteur public et dans le secteur privé, tous choisis en fonction de leurs compétences et de leurs expériences en matière de préparation et d'organisation de grands événements sportifs internationaux. Parmi eux figurent notamment deux champions Olympiques, Olivier LENGLET et Thierry REY, ainsi qu'un Olympien, Etienne THOBOIS.

Par ailleurs, afin de mieux appréhender les caractéristiques propres à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques, le Groupement fait appel à de nombreux experts internationaux, reconnus pour leurs compétences et leurs expériences de telles manifestations (finances, sécurité, transports, environnement...).

Enfin, le Comité de candidature Paris 2012 travaille, de manière permanente, en étroite collaboration avec les différents services des membres fondateurs. Ainsi, les ambitions, motivations et préoccupations de tous les acteurs concernés sont considérées très en amont dans des groupes de travail permanents, ce qui permet des prises de décisions concertées et cohérentes.

Soutien politique

6/ Aspects juridiques

- a - *Quels sont, le cas échéant, les obstacles juridiques à l'organisation des Jeux Olympiques dans votre pays ?*
- b - *Envisagez-vous la mise en application de nouvelles lois en vue de faciliter l'organisation des Jeux Olympiques ? Veuillez préciser.*
- c - *La législation de votre pays requiert-elle l'organisation d'un référendum pour un projet de cette nature ?*
- d - *Quelles sont, le cas échéant, les lois en vigueur dans votre pays en relation avec le sport ?*
- e - *Quelles sont, le cas échéant, les lois, ou tout autre instrument, dans votre pays, dont le but est de lutter contre le dopage dans le sport ?*
- f - *Les autorités compétentes dans votre pays ont-elles signé un accord avec l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) ?
Votre pays applique-t-il actuellement un code antidopage ? Veuillez préciser.*

a - La France est dotée d'un dispositif juridique parfaitement adapté à l'accueil sur son territoire des Jeux Olympiques et Paralympiques. C'est dans ce cadre que la France a organisé, en 1992, les XVI^{es} Jeux Olympiques d'hiver à Albertville-Savoie.

b - La législation actuelle est bien adaptée à l'organisation de grandes compétitions sportives comme l'ont montré des exemples récents. Néanmoins, **toutes dispositions législatives et réglementaires complémentaires qui pourraient être utiles à la préparation et à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques seront envisagées favorablement.** Ainsi, certaines procédures administratives pourront être simplifiées et/ou accélérées.

c - Non.

d - La loi de 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives précise le cadre des relations entre l'Etat et le mouvement sportif. Elle prévoit également les règles concernant la sécurité dans les enceintes sportives. Cette dernière a été récemment modifiée pour accroître l'autonomie de gouvernance des fédérations sportives. Elle reconnaît la mission d'intérêt général du CNOSF en qualité de représentant du mouvement sportif en France : il est légalement le propriétaire des emblèmes Olympiques nationaux et le dépositaire de la devise, de l'hymne, du symbole Olympique et des termes "Jeux Olympiques" et "Olympiade". Par ailleurs, les collectivités territoriales disposent d'une compétence légale pour concourir au développement du sport.

e - La France s'est dotée d'une législation spécifique visant à lutter contre le dopage désormais intégrée dans le code de la santé publique. Sa finalité est de protéger la santé des sportifs et d'assurer l'équité dans les compétitions.

La législation prévoit, sur la base de la liste commune établie par l'Agence Mondiale Antidopage (AMA), la possibilité de procéder à des contrôles anti-dopage. Cette législation a été modifiée en dernier lieu par la loi du 23 mars 1999, soit à une période antérieure à l'élaboration d'un Code Mondial Antidopage et à la mise en place de l'AMA.

La France a signé la déclaration de Copenhague et, conformément à cet engagement, respectera le Code Mondial Antidopage selon le calendrier prévu. Désormais, l'objectif poursuivi par la France est d'intégrer sa politique nationale de lutte contre le dopage dans le dispositif mis en place au niveau mondial par l'AMA.

f - La France est signataire de la convention du Conseil de l'Europe relative à la lutte contre le dopage ; **elle coopère avec l'Agence Mondiale Antidopage (AMA) depuis sa création, participe à son financement et collabore à ses travaux.** Elle a signé la déclaration de Copenhague visant à reconnaître les rôles de l'AMA et du Code Mondial Antidopage. Elle a intégré le comité de travail chargé de l'élaboration d'une convention globale contre le dopage, sous l'égide de l'UNESCO.

Financement

7/ Budget de candidature

Si votre ville était acceptée comme ville candidate à l'organisation des Jeux Olympiques de 2012, indiquez qui assurera le financement de cette candidature et comment.

Quel est votre budget (en \$ EUA) pour :

- la phase I (demande de candidature)
- la phase II (candidature)

Le CNOSF, la Ville de Paris, la Région Ile-de-France et l'Etat ont créé un "groupement d'intérêt public" chargé de concevoir et de promouvoir la candidature de Paris. Les groupements d'intérêt public sont une forme d'organisation prévue par la loi et dotée de la personnalité juridique. Ils sont gérés comme des entreprises privées, tout en étant soumis à un régime particulier de contrôle de leurs actes par la puissance publique.

La Ville de Paris, la Région Ile-de-France et l'Etat se sont engagés à apporter chacun 25 % du budget prévisionnel. Le dernier quart est financé par le secteur privé, supporteurs, entreprises ou institutions désireuses de s'associer à l'image de la candidature de Paris.

Le budget global de la candidature, adopté par le Comité Fondateur du Groupement le 9 décembre 2003, est de **27,6 millions \$ EUA***. Il se décompose comme suit :

Dépenses en \$ EUA*		
	Phase I	Phase II
Planification et études	1 190 608	5 456 392
Ress. humaines et admin.	2 413 454	7 729 546
Communication	473 904	4 241 097
Promotion internationale	534 750**	3 490 250
Provisions pour aléas	230 000	1 840 000
Total	4 842 716	22 757 284

* Taux de change retenu : 1€ = 1,15 \$ EUA (Etats-Unis d'Amérique)

** Veille internationale et préparation de la stratégie de promotion internationale

Recettes en \$ EUA*		
	Phase I	Phase II
Subvention Ville	2 300 000	4 600 000
Subvention Région	1 725 000	5 175 000
Subvention Etat	1 150 000	5 750 000
Partenariat	1 725 000	5 175 000
Total	6 900 000	20 700 000

A noter que les services de la Ville de Paris, de la Région Ile-de-France et de l'Etat, ainsi que de nombreux organismes publics et parapublics contribuent activement à la conception de la candidature de Paris. Il est difficile d'évaluer à ce jour précisément cette contribution, non valorisée dans les chiffres exposés ci-dessus.

Conformément aux règles comptables internationales, les montants de recettes et de dépenses sont présentés en valeur absolue. La totalité des flux financiers est donc décrite dans ce budget. Un suivi analytique des dépenses relatives à la visite de la Commission d'Evaluation du CIO, à la production du questionnaire du CIO (phase I) et du dossier de candidature (phase II) sera réalisé.

Financement

8/ Budget des Jeux

Comment sera structuré votre budget des Jeux (financement privé et/ou public)?

Contributions du gouvernement

Quels engagements financiers avez-vous obtenu de votre gouvernement national, régional ou local et de vos autorités municipales?

En portant le projet de candidature de Paris, l'Etat, la Région Ile-de-France et la Ville de Paris s'engagent de facto à prendre sur le plan financier toutes les mesures nécessaires au succès de l'organisation des Jeux de la XXX^e Olympiade à Paris en 2012.

Si la candidature de Paris est acceptée par le CIO, le détail et la forme des engagements financiers consentis par l'Etat, les collectivités régionales et municipales seront précisés. Ils seront conformes aux préconisations du CIO.

Le budget de fonctionnement lié à l'organisation des Jeux Olympiques (budget du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques, budget du COJO) sera financé essentiellement par des fonds d'origine privée, au premier rang desquels le Programme de Marketing Olympique et celui de vente de services. **La couverture éventuelle du déficit du COJO fera l'objet d'une garantie de l'Etat.**

Pour sa part, le financement des infrastructures principales et sportives requises pour les Jeux, qui constitueront un héritage durable (hors budget du COJO), ne sera en aucun cas assuré par les revenus issus du Programme de Marketing Olympique. Ce financement sera assuré par les autorités publiques et/ou privées en fonction de la nature et de la destination post Olympiques des équipements considérés.

Les autorités publiques s'engagent à ce que le COJO ne supporte, de leur fait, aucune charge ne résultant pas directement de l'organisation des Jeux.

Financement

9/ Perspectives de revenus du COJO

Outre la contribution financière que vous recevrez du CIO, quels autres revenus espérez-vous pouvoir générer ?

La situation géographique unique de Paris au sein du marché européen, le niveau économique de la France et de ses voisins immédiats sont autant d'atouts pour la réussite d'un Programme Marketing Olympique ambitieux. Le soutien affiché par de grandes entreprises, et plus généralement par le secteur privé à la candidature de Paris, renforce cette analyse.

Au stade actuel des travaux, il s'agit d'être prudent dans l'estimation réaliste des revenus que le futur COJO pourrait générer. Si Paris est retenue comme ville candidate, des études plus détaillées seront menées dans le cadre de l'élaboration du budget prévisionnel.

**Revenus COJO espérés en millions de \$ EUA*
(hors contribution financière CIO)**



Ces estimations ont été réalisées sur la base :

- des informations transmises par le CIO sur les revenus des éditions passées,
- des expériences acquises dans le cadre de grandes manifestations sportives organisées en France,
- du potentiel et de l'attrait économique des Jeux Olympiques à Paris.

Pour les recettes de billetterie, le calcul des recettes est basé sur la capacité des sites prévus, le nombre prévisionnel de sessions, un taux moyen de fréquentation par sport et un prix moyen par billet.

A noter qu'il n'est pas prévu de recettes sous forme de dons ou de subventions. Le principe de prudence impose de ne pas considérer les donations comme une source potentielle de revenus tant qu'aucun élément tangible ne vient étayer cette hypothèse. Au niveau des subventions, il n'est pas prévu que les collectivités territoriales participent au financement du budget COJO (hormis déclenchement de la garantie de l'Etat). Elles sont en revanche fortement engagées dans le budget hors COJO.

IV

Sites

A - SITES DE COMPÉTITION

10/ a - Sites sportifs existants

Veillez indiquer les sites sportifs existants que vous comptez utiliser pour les Jeux Olympiques.

b - Sites sportifs prévus

Veillez indiquer les sites sportifs déjà prévus indépendamment de votre demande de candidature pour les Jeux Olympiques qui seront utilisés pour les compétitions Olympiques.

c - Sites sportifs supplémentaires

Citez les sites sportifs supplémentaires qui vous semblent nécessaires pour accueillir les Jeux Olympiques. Indiquez, pour chaque site, s'il est proposé qu'il soit permanent ou temporaire.

[Cf. annexe 3 - tableau I]

Composée de trente-deux sites, l'organisation spatiale privilégie l'optimisation de quatorze sites existants, parmi lesquels figurent : le Stade de France®, les stades de Roland Garros et Pierre de Coubertin, les hippodromes de Longchamp et d'Auteuil, le Palais Omnisport de Paris-Bercy, la base nautique de Vaires-sur-Marne ou encore la Croix Catelan, site Olympique en 1900.

Les stades de Football des villes de province ont tous accueilli la Coupe du Monde de Football FIFA de 1998, ce qui garantit un haut niveau d'équipement (normes FIFA).

Parmi les seize sites supplémentaires, douze seront temporaires.

Le territoire francilien bénéficiera de l'héritage post Olympique suivant :

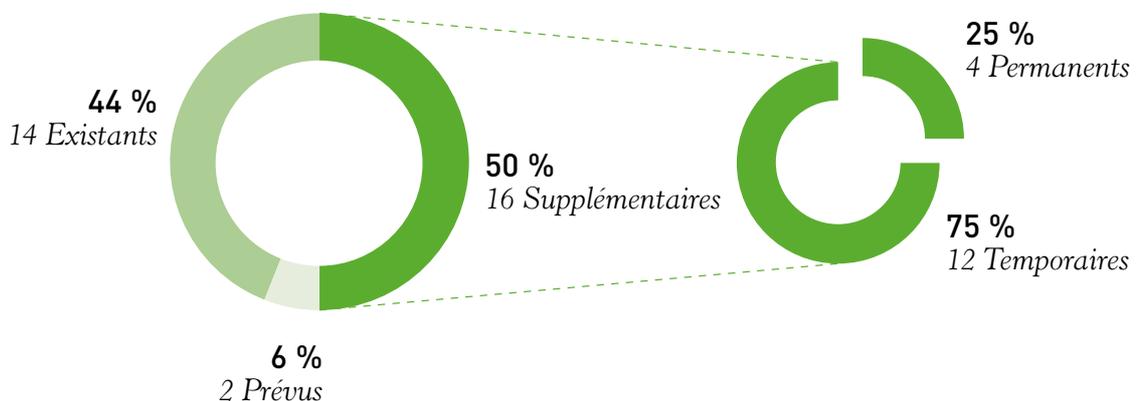
- le Centre Nautique,
- la "Très Grande Salle",
- le Vélodrome,
- le Centre de Tir.

A noter que l'intégration des besoins Olympiques dans la programmation de l'extension prévue du Stade Roland Garros enrichira un projet déjà ambitieux.

Ces équipements répondent à des besoins clairement identifiés par le mouvement sportif et les collectivités locales.

Leur capacité d'accueil sera réduite après les Jeux pour garantir une utilisation et une exploitation post-Olympique durables.

Répartition des sites sportifs



IV

Sites

A - SITES DE COMPÉTITION

11/ Fournissez la carte B

Il s'agit de la carte de votre ville/région sur laquelle nous vous demandons d'indiquer l'emplacement des sites sportifs cités à la question 10 ci-dessus, ainsi que du (des) village (s) Olympique (s), du CIRTV/CPP et du (des) village (s) des médias (le cas échéant), en utilisant le code de couleur conformément aux directives, afin de distinguer les sites de compétition existants, prévus et supplémentaires.

[Cf. annexe 2 - carte B]

IV

Sites

B – AUTRES SITES

12/ Village (s) Olympique (s)

a - Décrivez votre concept pour le (s) village (s) des athlètes ainsi que vos projets d'utilisation après les Jeux.

b - Précisez qui financera la construction du (des) village (s) des athlètes.

c - Veuillez indiquer si un (des) village (s) supplémentaire (s) ou autre (s) solution (s) d'hébergement est (sont) prévu (s)/requis. Veuillez décrire cette (ces) autre (s) solution (s) d'hébergement, le cas échéant.

Centre international de radio-télévision (CIRTV)/ Centre principal de presse (CPP)

a - Décrivez votre concept pour le CIRTV/CPP ainsi que vos projets d'utilisation après les Jeux (emplacement, construction existante ou nouvelle, sites combinés ou séparés).

b - Précisez qui financera la construction du CIRTV/CPP.

Village Olympique

a - Le concept du Village Olympique de Paris 2012 répond à trois préoccupations :

- assurer le bien-être et la sécurité des athlètes,
- offrir une situation exceptionnelle au cœur de Paris et à proximité des sites sportifs,
- constituer une partie de l'héritage Olympique.

Situé dans Paris intra muros, le Village Olympique s'étendra sur près de cinquante hectares sur le site de Batignolles. Il sera ainsi à égale distance des deux noyaux sportifs du Nord et de l'Ouest, à proximité immédiate des sites touristiques majeurs de la capitale.

Le nord du Village Olympique constituera **la zone internationale**, avec un accès direct au boulevard périphérique.

La zone résidentielle, quant à elle, sera conçue avec le souci d'offrir un environnement idéal aux délégations.

Elle sera organisée autour d'un grand parc d'une dizaine d'hectares. Le parti pris urbain, l'organisation du bâti, l'attention portée au décor paysager garantiront la tranquillité et le bien-être des athlètes.

Le Village Olympique est conçu comme une opération de régénération urbaine exemplaire. **Développé sur l'un des derniers territoires à reconquérir de Paris**, il sera reconverti en un quartier de qualité, contemporain et équilibré.

Il est pensé dans une perspective de développement durable et de "Haute Qualité Environnementale", tant du point de vue de sa conception, de sa réalisation, de son exploitation que de sa reconversion.

Il marquera de son empreinte Olympique la ville toute entière et préfigurera la place du sport dans les cités contemporaines.

b - Le financement du Village Olympique sera assuré par les autorités publiques et/ou privées en fonction de la nature et de la destination post-Olympiques des aménagements. Le futur COJO assurera pour sa part les dépenses liées à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques.

C - L'ensemble des athlètes résidera au Village Olympique des Batignolles.

Pour l'organisation des compétitions de **Voile à la Rochelle**, un **Village supplémentaire** sera spécifiquement aménagé.

Centre International de Radio-Télévision (CIRTV)/ Centre Principal de Presse (CPP)

a - Le Centre International de Radio Télévision (CIRTV) et le Centre Principal de Presse (CPP) seront situés dans deux bâtiments voisins, à proximité immédiate du Stade Olympique et des sites accueillant des épreuves majeures (Natation, Gymnastique Artistique, Basketball,...). Outre l'accès direct au Stade Olympique, ces deux centres bénéficient d'une excellente desserte.

Le CPP sera converti ultérieurement en bureaux, conformément à la vocation tertiaire de la zone sur laquelle il est prévu.

Le CIRTV, quant à lui, sera édifié de façon temporaire.

b - Les installations du CIRTV seront financées par le COJO. Le financement du CPP sera assuré par les autorités publiques et/ou privées en fonction de sa nature et de sa destination post-Olympiques définitives.



Hébergement

13/ Hôtels

- a - Veuillez compléter le tableau II en indiquant le nombre d'hôtels et le nombre de chambres d'hôtel dans un rayon de 10 km autour du centre-ville et dans un rayon de 10 à 50 km du centre-ville.
- b - Pour les sites en dehors de la ville, indiquez le nombre de chambres d'hôtel dans un rayon de 10 km autour du site.
- c - Veuillez indiquer les tarifs moyens en vigueur en 2003 pour des hôtels de 3, 4 et 5* durant le mois des Jeux, petit déjeuner et toutes taxes compris.

[Cf. annexe 4 - tableau II]

a - L'Île-de-France est la région du monde qui accueille chaque année le plus grand nombre de visiteurs étrangers.

En 2002, elle a accueilli 44,6 millions de personnes.

Dans un rayon de 50 km autour du centre de Paris, le parc hôtelier est constitué de près de 140 000 chambres réparties dans plus de 2 320 hôtels. Plus de 55 % des hôtels sont concentrés dans la ville intra muros et près de 80 % situés dans un rayon de 10 km.

Grâce notamment au Schéma Régional du Tourisme en Île-de-France, le parc hôtelier parisien ne cesse de s'agrandir et de se moderniser avec une augmentation de plus de 7 000 chambres ces trois dernières années. Les solutions d'hébergement proposées couvrent l'ensemble de la gamme hôtelière.

Paris et la région parisienne ont donc largement la capacité et la diversité hôtelières nécessaires à l'accueil des différentes populations concernées par les Jeux Olympiques et Paralympiques (Famille Olympique, médias accrédités, familles des athlètes, spectateurs, organisateurs, volontaires,...).

b -

Sites en dehors de la ville	Nombre de chambres dans un rayon de 10 km
La Rochelle	3 600
Marseille	4 739
Lens	554*
Lyon	10 633
Nantes	4 801

* La ville de Lille, située à moins de 15 minutes, dispose d'une capacité d'accueil supérieure à 5 000 chambres.

(source ORTIF - 2003)

c -

Catégorie	Tarif en vigueur en 2003* (\$ EUA)
Hôtels 5 étoiles Prestige	410
Hôtels 5 étoiles	330
Hôtels 4 étoiles	120
Hôtels 3 étoiles	100

* Le prix moyen par chambre louée est le rapport entre le chiffre d'affaires hébergement et le nombre de chambres louées pour une période donnée.

Les tarifs indiqués sont toutes taxes comprises, petit-déjeuner inclus. Taux de change retenu : 1€ = 1,15 \$ EUA (Etats-Unis d'Amérique)

(source ORTIF - 2003)



Hébergement

14/ Hébergement des médias

a - *Décrivez votre concept pour le (s) village (s) des médias ainsi que vos projets d'utilisation après les Jeux.*

b - *Précisez qui financera la construction du (des) village (s) des médias.*

a - La Ville de Paris dispose d'un parc hôtelier de qualité suffisamment dimensionné pour accueillir l'ensemble des représentants des médias. (cf. question V - 13)

Les sites localisés à l'extérieur de Paris et de sa région - Football, Voile - disposent également de capacités hôtelières suffisantes pour héberger la population des médias. (cf. question V - 13)

b - Sans objet.

Infrastructure de transport

15/ a - Infrastructure de transport existante

Veillez indiquer votre infrastructure de transport existante : réseau autoroutier et principales artères urbaines, réseau ferroviaire de banlieue, métro et trains légers.

b - Infrastructure de transport prévue

Veillez indiquer tous les projets de développement de l'infrastructure de transport prévus indépendamment de votre demande de candidature mais ayant d'éventuelles répercussions sur l'accessibilité à un site Olympique.

c - Infrastructure de transport supplémentaire

Indiquez l'infrastructure de transport supplémentaire qui vous semble nécessaire pour accueillir les Jeux Olympiques.

[Cf. annexe 5 - tableau III]

Un réseau routier dense en constante amélioration

Le réseau routier de l'Ile-de-France est un réseau au maillage serré et fortement hiérarchisé :

- dans Paris, l'ensemble des rues, des avenues et des boulevards est géré par un système de régulation du trafic moderne, en constante évolution,
- la Ville de Paris et ses environs immédiats (petite couronne) sont desservis par le boulevard périphérique, axe rapide à deux fois trois ou quatre voies qui ceinture entièrement la capitale, et qui accueille chaque jour près d'un million de véhicules,
- la région est couverte par un réseau autoroutier de 576 km en constante amélioration.

Les nombreux travaux prévus d'ici 2012 permettront de faciliter l'accès aux différents Sites Olympiques et Paralympiques.

Un réseau de transports en commun performant

Paris et l'Ile-de-France sont desservis par six grandes gares SNCF, au coeur d'un réseau ferroviaire développé, composé de lignes classiques et de lignes à grande vitesse : desserte de Londres en trois heures avec Eurostar, et de Bruxelles en une heure avec Thalys.

L'Ile-de-France offre également un réseau ferroviaire de transports publics unique, reconnu pour sa modernité et son efficacité.

Il se décompose en :

- un réseau de trains de banlieue SNCF,
- un réseau express régional (RER),
- un réseau métropolitain particulièrement dense,
- des lignes de tramway.

En tout, ce sont plus de 1 620 km de réseau ferroviaire, desservant 860 gares ou stations, mis au service des usagers. Les spécificités propres à chacun de ces réseaux et leur interconnexion permettent de répondre de façon adaptée à des besoins variés, du court déplacement dans Paris intra-muros (densité du réseau de métro parisien) à la desserte de banlieue.

Un important réseau de bus complète la desserte de Paris et de ses environs.

Par ailleurs, les collectivités locales se sont engagées depuis quelques années dans des projets ambitieux d'aménagement de pistes cyclables. La proximité et la compacité des sites permettront de développer un programme de circulations douces innovant, dans une perspective de protection de l'environnement.

Aujourd'hui, les Sites Olympiques et Paralympiques, et particulièrement les noyaux Nord et Ouest sont desservis par les transports publics existants : bus, métro, tramway, RER, train. Des projets sont d'ores et déjà à l'étude pour moderniser les infrastructures existantes et/ou en développer de nouvelles afin de créer des liaisons directes et rapides.

Enfin, un effort particulier sera porté sur l'accessibilité aux réseaux de transports des personnes à mobilité réduite ou ayant des besoins spécifiques, conformément au programme lancé à l'échelon national.

Infrastructure de transport

16/

a - Quel est le principal aéroport international que vous entendez utiliser pour les Jeux Olympiques ? Indiquez vos raisons.

b - Quels autres aéroports entendez-vous utiliser pour les Jeux Olympiques ? Indiquez vos raisons.

c - Pour chaque aéroport que vous entendez utiliser, indiquez la capacité (nombre de pistes d'atterrissage, nombre de portes d'embarquement, capacité du terminal passagers), la distance du centre-ville, ainsi que les liaisons par transport public, existantes et prévues, vers le centre-ville.

a - Le principal aéroport utilisé pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques sera **l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle (CDG)**.

Les raisons essentielles de ce choix sont :

- **La dimension internationale** : CDG est un aéroport majeur en Europe, le troisième en 2002 avec 48 millions de passagers. Une centaine de compagnies aériennes opèrent aujourd'hui de CDG, desservant ainsi plus de 100 pays et 340 villes. A ces destinations, s'ajoutent les trois grandes

alliances mondiales de transport aérien (One World®, Star Alliance®, Sky Team®), présentes sur l'aéroport.

- **L'importance des infrastructures** : quatre pistes et trois aéro-gares. De nombreuses améliorations et modernisations sont également prévues d'ici à 2012 (cf. tableau ci-dessous).
- **La qualité de la desserte terrestre** : l'accès à l'aéroport est facilité par les liaisons avec Paris (autoroutes A1 et A3, RER, lignes de bus directes) et la gare TGV située dans l'aérogare 2.

Projets de modernisation et/ou d'extension de Roissy Charles-de-Gaulle	Date d'achèvement
Système Automatique de Transport reliant les terminaux, les gares et les parkings	2006
Aménagement pour l'accueil de l'A380	Fin 2008
Extension de l'Aérogare 2 : capacité annuelle portée à 62,5 millions de passagers	2007
Réhabilitation de l'Aérogare 1	2008

b - Deux autres aéroports seront également utilisés dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques :

- **L'aéroport d'Orly** accueille annuellement plus de 23 millions de passagers. Les destinations internationales proches sont très bien desservies, le **Sud de l'Europe** (Espagne, Italie, Portugal, Turquie,...), l'**Afrique du Nord** (Maroc, Algérie, Tunisie,...), et le **Proche-Orient** (Égypte, Syrie, Iran, Jordanie...).

Par ailleurs, l'offre de transport de l'aéroport d'Orly est particulièrement bien développée sur le réseau domestique.

- **L'aéroport du Bourget** : s'il n'est pas ouvert au trafic commercial, il enregistre une forte activité d'aviation d'affaires. Cet aéroport pourra être utilisé pour le transport de certaines personnalités accréditées.

c -

Aéroports	Capacité	Distance centre-ville*	Liaisons transport public existantes vers Paris	Liaisons transport public prévues vers Paris
Roissy Charles-de-Gaulle	4 pistes 190 portes d'embarquement 49,5 millions de passagers par an	35 km	RER B Roissy Bus Cars Air France	—
Orly	3 pistes 87 portes d'embarquement 30 millions de passagers par an	20 km	Orly Val + RER B Navette ADP + RER C Orlybus (direct) Cars Air France (direct) Jetbus (bus + métro)	Tramway Orly Métro Villejuif (correspondance pour Paris) Mise en service prévue en 2008-2009
Le Bourget	3 pistes	16 km	Bus	—

* A partir de Notre-Dame de Paris

Infrastructure de transport

17/ Fournissez la carte B

Il s'agit de la carte de votre ville/région sur laquelle nous vous demandons de faire figurer toute l'infrastructure de transport que vous avez citée à la question 15 ci-dessus, en utilisant le code de couleur conformément aux directives, afin de distinguer les infrastructures de transport existantes, prévues et supplémentaires. (Veuillez vous assurer que votre aéroport international principal figure sur cette carte).

[Cf. annexe II - carte B]

Infrastructure de transport

18/

Quelles sont actuellement les difficultés de transport auxquelles votre ville doit faire face et comment entendez-vous les surmonter pendant les Jeux ?

Paris, comme toute grande capitale mondiale, connaît des pics de trafic à certaines heures de pointe qui peuvent entraîner des difficultés ponctuelles de circulation.

Paris et sa périphérie disposent de l'ensemble des moyens techniques et humains nécessaires pour permettre d'accueillir dans les meilleures conditions possibles des événements sportifs de dimension internationale. Les expériences de la Coupe du Monde 1998 FIFA, et dernièrement, des Championnats du Monde d'Athlétisme de l'IAAF Paris 2003 Saint-Denis vont dans ce sens.

Les conditions actuelles permettent déjà de garantir aux populations accréditées et aux spectateurs une circulation optimale pendant la période des Jeux :

- la période envisagée – du 20 juillet au 5 août – correspond traditionnellement à **la période des congés annuels en France**, offrant ainsi des conditions de circulation fluide dans la capitale ;
- **le réseau de transport existant est moderne et dense** ; les améliorations prévues le rendront encore plus performant, plus sûr et plus rapide (cf. question VI - 15) ;
- **Paris et la Région Ile-de-France disposent aujourd'hui de systèmes de régulation du trafic et d'information en temps réel fiables** : des améliorations prévues pour 2012 renforceront l'efficacité des dispositifs mis en place et le confort des déplacements.

Par ailleurs, de façon spécifique :

- **l'organisation spatiale compacte** développée par Paris 2012, organisée autour de deux noyaux sportifs, et la localisation à mi-distance du Village Olympique, le long du boulevard périphérique, permettent de réduire au maximum les distances et les temps de transport entre les sites ;
- un **"Plan stratégique des Transports"** sera mis en place pendant les Jeux, avec pour objectif, d'une part de garantir des conditions de circulation fluide pour les populations accréditées et, d'autre part, d'inciter les spectateurs à l'utilisation des transports en commun, notamment via une offre de billetterie spécifique (billet sportif + transport) ;
- une **"Voie Olympique dédiée"** réservée aux populations accréditées sera créée pour relier les principaux sites sportifs. Les études fonctionnelles et techniques sont actuellement en cours.

VI

Infrastructure de transport

19/ Transport

Veillez compléter le tableau IV.

Indiquez toutes les distances (en km) et les temps de trajet en 2003 (en minutes) par l'itinéraire de bus le plus approprié. S'il existe une liaison ferroviaire, ajoutez entre parenthèses (train) pour la connexion en question.

[Cf. annexe 6 - tableau IV]

Conditions générales, logistique et expérience

20/ Dates des Jeux Olympiques

Les Jeux de la XXX^e Olympiade se tiendront à l'intérieur de la période suivante :
15 juillet au 31 août 2012.

Quelles dates proposez-vous pour l'organisation des Jeux de la XXX^e Olympiade en 2012 ? Indiquez vos raisons.

Les dates envisagées par Paris 2012, du vendredi 20 juillet 2012 (Cérémonie d'Ouverture) au dimanche 5 août 2012 (Cérémonie de Clôture), sont comprises dans la période fixée par le Comité International Olympique. Les Jeux Paralympiques se termineront le premier dimanche de septembre, avant la rentrée scolaire en France et la pleine reprise des activités.

Les raisons essentielles de ce choix sont :

- ces dates sont comprises dans la période traditionnelle des congés annuels, d'où :
 - une disponibilité optimale pour le bénévolat,
 - un niveau de circulation routière au plus bas,
 - 370 millions de spectateurs potentiels situés dans un isochrone de deux heures d'avion ou de cinq heures de TGV de Paris,
- ces dates permettent d'organiser également les Jeux Paralympiques à l'intérieur de cette même période traditionnelle des congés annuels,

- ces dates sont comprises à l'intérieur de la période climatique la plus propice de l'année pour les performances des athlètes. (cf. question VII - 22),
- ces dates sont postérieures à la fête nationale du 14 juillet, c'est le moment le plus favorable en terme de disponibilité de l'hébergement hôtelier parisien dont la clientèle est majoritairement une clientèle d'affaires,
- ces dates se prêtent le mieux à la répartition harmonieuse du calendrier des grands événements internationaux. Elles se situent après le tournoi de Tennis de Wimbledon et avant la reprise des compétitions européennes de Football. Par ailleurs, l'arrivée du Tour de France cycliste traditionnellement fixée à Paris comptera parmi les manifestations sportives fortement mobilisatrices avant les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Vendredi 6 juillet	Ouverture du Village Olympique
Vendredi 20 juillet	Cérémonie d'Ouverture des Jeux Olympiques
Dimanche 5 août	Cérémonie de Clôture des Jeux Olympiques
Mercredi 8 août	Fermeture du Village Olympique
Mercredi 15 août	Ouverture du Village Paralympique
Mercredi 22 août	Cérémonie d'Ouverture des Jeux Paralympiques
Dimanche 2 septembre	Cérémonie de Clôture des Jeux Paralympiques
Mercredi 5 septembre	Fermeture du Village Paralympique

Conditions générales, logistique et expérience

21/ Population

Indiquez la population actuelle, ainsi que la population estimée en 2012, dans :

- le pays
- la ville
- la ville, y compris sa périphérie, le cas échéant.

	Population 2003*	Population 2012*	Variation
France	59,5	61,4	+ 3,2 %
Paris	2,1	2,1	-
Région Ile-de-France	11,1	11,5	+ 3,6 %

[source INSEE - 2003]

* en millions de personnes

Conditions générales, logistique et expérience

22/ Météorologie

Veillez compléter le tableau V.

[Cf. annexe 7 - tableau V]

Paris

Température et humidité

Durant la période du 20 juillet au 5 août, la température diurne à Paris et dans sa proche banlieue varie entre 19°C en moyenne vers 9 heures du matin et 26°C entre 15 et 18 heures en heures locales.

Les températures extrêmes constatées oscillent entre 14°C et 37°C. L'humidité moyenne sur la journée est de 55 %.

Les températures et l'humidité relative se situent donc, à cette période de l'année, à des niveaux particulièrement adaptés à la pratique du sport en compétition, créant également des conditions très agréables pour les spectateurs.

Précipitations

A cette période de l'année, les précipitations prennent le plus souvent la forme d'averses et d'orages de courte durée, très variables d'une année sur l'autre. Pour Paris, la moyenne du nombre de jours avec précipitations entre le 20 juillet et le 5 août est de 4 jours sur la période 1994-2002.

Vents

Les vents sont essentiellement faibles à modérés durant cette période dans la région parisienne. Les vents dominants sont de secteur sud-ouest ; le second secteur prédominant est le nord-est.

Le site de Vaires-sur-Marne, où se dérouleront les épreuves d'Aviron et de Canoë-Kayak, présente également des conditions météorologiques favorables.

La Rochelle

Température

La Rochelle est située sur une façade océanique, qui lui permet d'éviter les chaleurs estivales trop importantes. Les moyennes des températures maximales en été se situent entre 22 et 25°C.

Précipitations

Les orages sont peu fréquents de juillet à septembre (statistiquement 1 à 2 par mois), et le brouillard quasiment absent (il n'existe pas de zones d'eau froide au large amenant des brouillards tenaces).

Vents

Les vents sont essentiellement faibles à modérés à cette période. Les vents dominants sont de secteurs sud-ouest et nord-ouest, plus soutenus dans ce dernier secteur, le troisième secteur prédominant étant le nord-est.

La régularité des brises de mer est une caractéristique importante du plan d'eau de La Rochelle. Elle assure des conditions de navigation régulières et équitables. En effet, les mois d'été sont très favorables à l'établissement des brises thermiques (elles soufflent l'après-midi du secteur sud-ouest à nord-ouest).

Conditions générales, logistique et expérience

23/ Environnement

- a - Fournissez une évaluation des conditions environnementales actuelles dans votre ville.*
- b - Donnez des précisions concernant des projets environnementaux en cours et leur organisation.*
- c - Fournissez une évaluation de l'impact sur l'environnement de l'organisation des Jeux Olympiques dans votre ville.*
- d - Des études concernant l'impact sur l'environnement ont-elles été menées sur l'un ou l'autre des sites proposés et la législation de votre pays requiert-elle la réalisation de telles études ? Si tel est le cas, à quel stade de la planification ?*

a - Paris et sa région offrent des conditions environnementales optimales pour l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques. Malgré un territoire peu étendu et urbanisé, les milieux naturels sont variés et bien répartis. **Paris ne recensant aucune activité industrielle importante**, les bonnes conditions environnementales de la ville se vérifient par les critères suivants :

- **Qualité de l'air** : elle est garantie par la situation géographique et climatique de la région parisienne. La qualité de l'air est évaluée en permanence par un organisme indépendant dont la fiabilité est reconnue au niveau international.
- **Qualité des eaux** : un réseau de captage et de traitement, complété par un système de contrôle et de sécurisation, assure une production d'eau potable d'excellente qualité mettant l'agglomération à l'abri de tout risque sanitaire.
- **Gestion des déchets** : depuis quelques années, un effort considérable est mené pour moderniser le système de traitement par le tri sélectif et le recyclage.
- **Bruit** : cette nuisance est surveillée, notamment grâce à une cartographie précise, définissant des actions de résorption et de protection, et des mesures réglementaires contraignantes pour les opérations de construction.

b - L'approche de type Agenda 21 et la limitation de l'empreinte écologique sont aujourd'hui des objectifs prioritaires des acteurs publics. Les politiques de transport sont organisées dans le cadre d'un Plan de Déplacement Urbain visant à maîtriser la consommation d'énergie et les pollutions résultantes, tout en réduisant la circulation routière dans le centre de l'agglomération. Enfin, la Ville de Paris, cherchant à protéger ses grands espaces verts, a mis en place une Charte d'Aménagement Durable des Bois de Boulogne et de Vincennes.

C - L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques aura des impacts très positifs en terme de régénération urbaine, de préservation du patrimoine et de mise en valeur d'espaces naturels.

Au nord, le site de la Plaine Saint-Denis, ancien site industriel, s'organisera le long d'un axe vert qui viendra structurer le projet de rénovation urbaine. L'implantation pérenne de la Très Grande Salle, à proximité de la porte de la Chapelle, constituera un aménagement moteur pour la requalification de cette zone et pour favoriser la liaison entre Paris et sa banlieue. A l'ouest, la construction de la Grande Salle permettra de mieux relier le grand espace naturel du Bois de Boulogne (860 hectares) aux quartiers environnants. Enfin, le Village Olympique constitue une opération exemplaire de renouvellement urbain. Il se développera autour d'un parc de 10 hectares, selon une approche environnementaliste, avec l'utilisation de techniques innovantes (gestion de l'eau, des déchets, de l'énergie, des techniques de construction et de plantation). Partout, pendant les Jeux, les nuisances sonores seront limitées et la qualité de l'air améliorée grâce à la compacité du dispositif et à l'utilisation de moyens de circulation non polluants.

d - La France est dotée d'un cadre réglementaire précis qui contraint les maîtres d'ouvrage à soumettre les projets importants à une évaluation environnementale. Par ailleurs, **l'Etat français est signataire des accords de Rio en 1992 et de Kyoto en 1997.** Dans cette dynamique, les Jeux offrent une occasion unique d'adopter une véritable démarche de développement durable. S'inspirant du programme d'action de l'Agenda 21 du Mouvement Olympique, un système de gestion environnementale sera mis en place. Dans ce cadre, le futur COJO s'attachera à l'élaboration de programmes d'éducation et de sensibilisation du public dans l'objectif de faire partager cette démarche par tous.

Conditions générales, logistique et expérience

24/ Expérience

Quelle expérience avez-vous dans le domaine de l'organisation de manifestations sportives et multisportives internationales ?

Veillez citer un maximum de dix manifestations de grande envergure organisées au cours des dix dernières années en précisant les dates.

Les manifestations sportives et multi sportives occupent une place prépondérante parmi les nombreux événements de dimension internationale organisés annuellement à Paris et en Région Ile-de-France.

Dotée d'infrastructures sportives modernes et performantes, adaptées aux exigences des Fédérations Internationales, **Paris s'est progressivement constitué un savoir-faire reconnu en matière d'organisation**. Cette expérience s'avère un atout indéniable, eu égard à la diversité des épreuves Olympiques et Paralympiques.

Leur réussite tient aussi pour beaucoup à :

- la passion des Français pour le sport,
- la grande capacité de mobilisation des volontaires autour du mouvement sportif,
- la présence de professionnels qualifiés.

Au cours des dix dernières années, Paris a accueilli avec succès :

Multisports : Festival Olympique de la Jeunesse Européenne (FOJE) du 27 juillet au 1^{er} août 2003.

Athlétisme : Championnats du Monde IAAF, du 23 au 31 août 2003, au Stade de France®.

Basketball : Championnat d'Europe des Nations FIBA Europe, du 21 juin au 3 juillet 1999, au Palais Omnisports de Paris Bercy.

Cyclisme : Tour de France, tous les ans durant la 1^{re} quinzaine de juillet. Dernière étape et arrivée traditionnellement à Paris sur les Champs-Élysées.

Football : Coupe du Monde FIFA, du 10 juin au 12 juillet 1998. Neuf rencontres au Stade de France® et six rencontres au Parc des Princes.

Gymnastique : Championnats d'Europe de Gymnastique artistique féminine UEG, du 12 au 14 mai 2000, au Palais Omnisports de Paris Bercy.

Handball : Championnat du Monde IHF, du 20 janvier au 4 février 2001, au Palais Omnisports de Paris Bercy (phase finale).

Judo : Championnats du Monde de la IJF, du 9 au 12 octobre 1997, au Palais Omnisports de Paris Bercy.

Tennis : Internationaux de France FFT tous les ans en mai-juin depuis 1928, au stade Roland Garros.

Tennis de Table : Championnats du Monde ITTF, du 19 au 22 mai 2003, au Palais Omnisports de Paris Bercy.

Conditions générales, logistique et expérience

25/ Sécurité

- a - *Qui aura l'autorité suprême de la sécurité pendant les Jeux Olympiques ?*
- b - *Quels moyens envisagez-vous de déployer en matière de sécurité pour les Jeux Olympiques (ressources humaines – secteurs public et/ou privé – et technologie) ?*
- c - *La législation de votre pays permet-elle une structure de gestion unique efficace, quelle que soit la provenance des moyens techniques et humains à utiliser ?
Votre gouvernement serait-il prêt à appliquer de nouvelles lois afin d'avoir une structure efficace et des mesures de sécurité qui soient appropriées aux circonstances spéciales que représentent les Jeux Olympiques ?*

a - En France, la sécurité relève de la compétence de l'Etat qui veille, sur l'ensemble du territoire, au respect des lois, à l'exécution des engagements internationaux, au maintien de la paix et de l'ordre public et à la protection des personnes et des biens.
A Paris, le Préfet de Police, est responsable de la sécurité sous l'autorité du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales.

b - Le Préfet de Police dispose de toutes les forces nécessaires pour assurer la sécurité des Jeux Olympiques et Paralympiques : plus de 40 000 policiers et gendarmes mobilisés, 16 500 pompiers et 2 000 secouristes bénévoles engagés dans la mission de secours. Les unités mobiles de la réserve nationale sont elles aussi impliquées, soit une ressource de 15 000 policiers et gendarmes supplémentaires. En cas de nécessité, l'Armée pourra être sollicitée. Les effectifs de police, les pompiers et les gendarmes sont tous des **professionnels**, recrutés par concours et formés dans les écoles spécialisées. Ils bénéficient des équipements de sécurité les plus modernes. Ces services ont été dotés depuis 2002 d'un nouveau réseau radio numérique. Il garantit des échanges sécurisés fiables, en temps réel, entre tous les services de terrain, y compris dans les transports en commun souterrains.

c - Les attributions du Préfet de Police ont fait l'objet d'une évolution significative ces dernières années. Sur le territoire de Paris, le Préfet de Police assure le commandement unique d'une organisation qui intègre tous les intervenants en matière de sécurité et de secours : **directions de police** (policiers répartis entre les services de

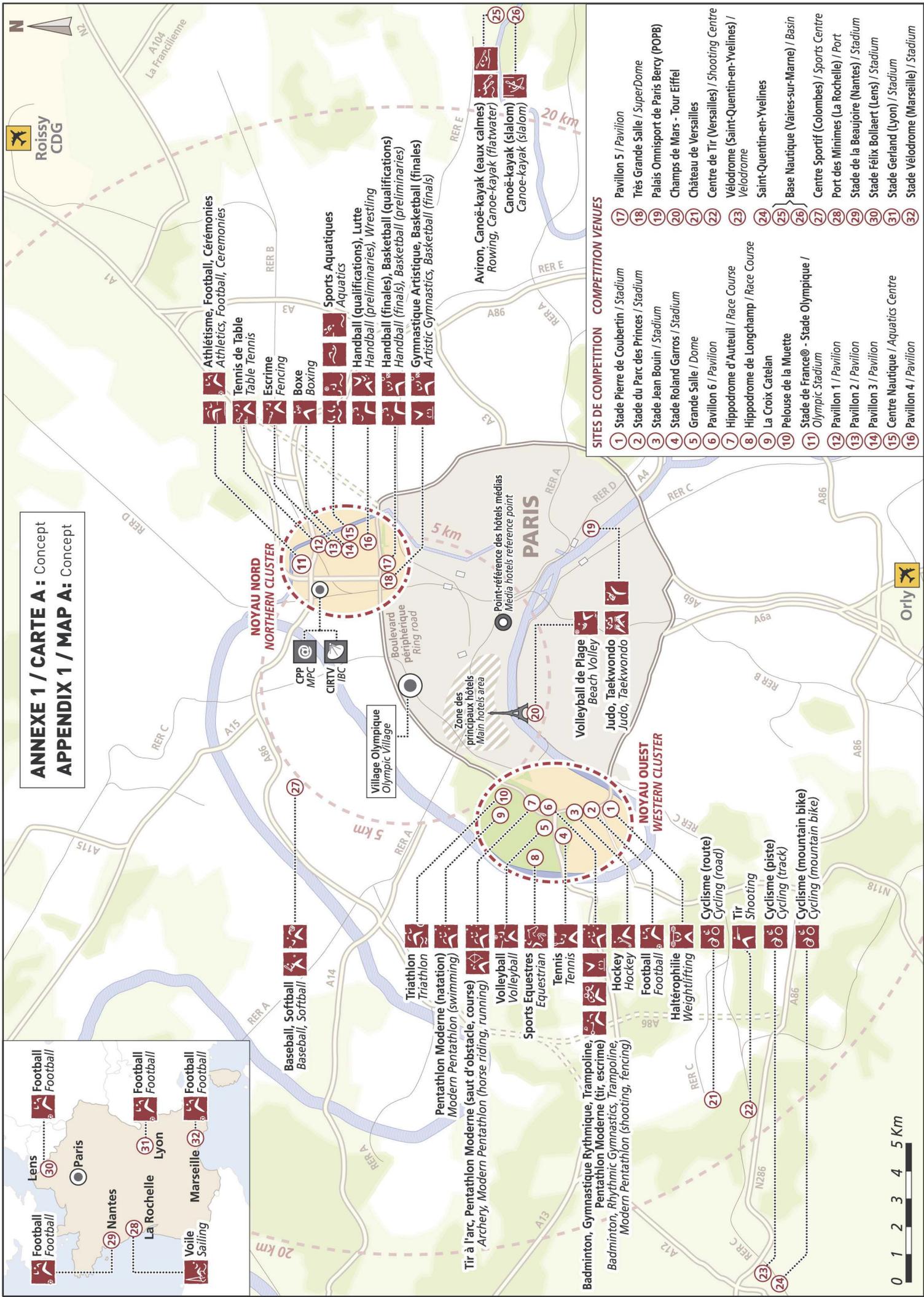
sécurité publique – vingt commissariats, des brigades anti-criminalité en civil et une police spécialisée dans les transports en commun -, les services de police judiciaire et les services de renseignement), **administrations de soutien** (direction de la logistique, laboratoire central, directions administratives en charge de la réglementation et de la protection du public) et **services de secours** (sapeurs-pompiers professionnels auxquels peuvent s'ajouter les organisations non gouvernementales de secouristes).

La coordination entre ces différents services est assurée par des états-majors et des salles d'information et de commandement, parfaitement dimensionnées et équipées pour gérer des événements d'ampleur. Elles sont toutes regroupées au cœur même de la Préfecture de Police. Les compétences du Préfet de Police ont été étendues depuis 2002 aux départements de la région parisienne dans deux secteurs particulièrement sensibles : **la police des transports publics et la gestion des forces mobiles**. Enfin, dans le domaine particulier de la sécurité des grands événements, le Préfet de Police dispose depuis 1995 des pouvoirs spécifiques de Préfet de Zone de Défense. Dans ce cadre, il coordonne l'action des Préfets des sept départements de la région parisienne en matière de sécurité, d'ordre public et de secours. Cette coordination renforcée a été mise en œuvre régulièrement au cours des dernières années : Journées Mondiales de la Jeunesse, Coupe du Monde de Football, passage à l'an 2000. Pour garantir l'efficacité de ce dispositif général, un véritable **état-major zonal a été créé**. Il permet au Préfet de Police de coordonner en temps réel l'action des services de l'Etat en région parisienne.

Annexes

Appendices

ANNEXE 1 / CARTE A: Concept
APPENDIX 1 / MAP A: Concept



SITES DE COMPETITION COMPETITION VENUES

- 1 Stade Pierre de Coubertin / Stadium
- 2 Stade du Parc des Princes / Stadium
- 3 Stade Jean Bouin / Stadium
- 4 Stade Roland Garros / Stadium
- 5 Grande Salle / Dome
- 6 Pavillon 6 / Pavilion
- 7 Hippodrome d'Auteuil / Race Course
- 8 Hippodrome de Longchamp / Race Course
- 9 La Croix Catalan
- 10 Pelouses de la Muette
- 11 Stade de France® - Stade Olympique / Olympic Stadium
- 12 Pavillon 1 / Pavilion
- 13 Pavillon 2 / Pavilion
- 14 Pavillon 3 / Pavilion
- 15 Centre Nautique / Aquatics Centre
- 16 Pavillon 4 / Pavilion
- 17 Pavillon 5 / Pavilion
- 18 Très Grande Salle / SuperDome
- 19 Palais Omnisport de Paris Bercy (POPB)
- 20 Champs de Mars - Tour Eiffel
- 21 Château de Versailles
- 22 Centre de Tir (Versailles) / Shooting Centre
- 23 Vélodrome (Saint-Quentin-en-Yvelines) / Velodrome
- 24 Saint-Quentin-en-Yvelines
- 25 Base Nautique (Vaires-sur-Marne) / Basin
- 26 Centre Sportif (Colombes) / Sports Centre
- 27 Port des Minimes (La Rochelle) / Port
- 28 Stade de la Beaujoire (Nantes) / Stadium
- 29 Stade Félix Bollaert (Lens) / Stadium
- 30 Stade Gerland (Lyon) / Stadium
- 31 Stade Vélodrome (Marseille) / Stadium
- 32

Football (30) Lens, (29) Nantes, (31) Lyon, (32) Marseille

Voile Sailing (28) La Rochelle

Baseball, Softball (27) Paris

Triathlon (25) Paris

Pentathlon Moderne (natation) (24) Paris

Pentathlon Moderne (saut d'obstacle, course) (23) Paris

Tir à l'arc, Pentathlon Moderne (horse riding, running) (22) Paris

Volleyball (21) Paris

Sports Equestres (20) Paris

Tennis (19) Paris

Hockey (18) Paris

Football (17) Paris

Haltérophilie (16) Paris

Weightlifting (15) Paris

Cyclisme (route) (14) Paris

Cycling (road) (13) Paris

Tir Shooting (12) Paris

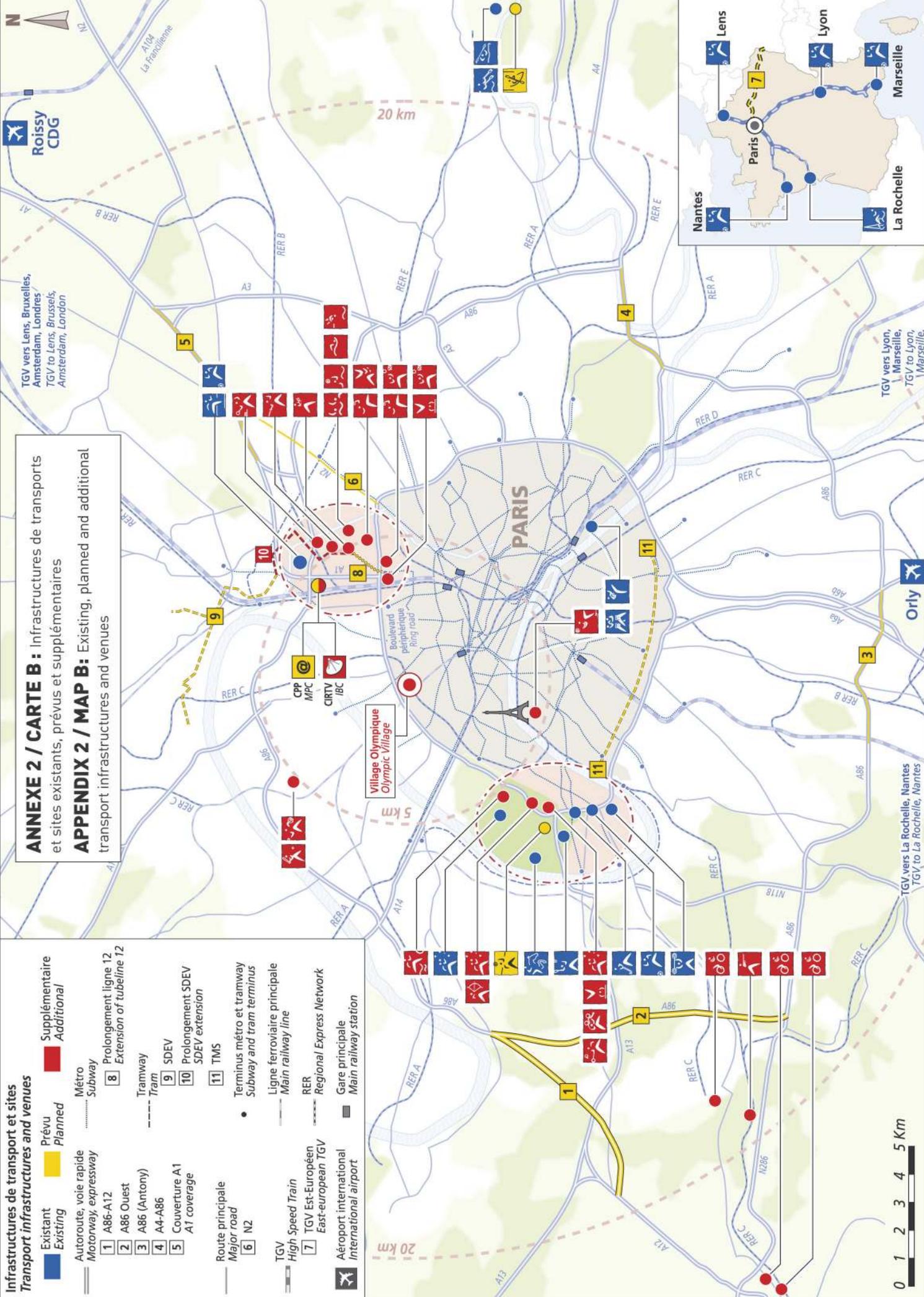
Cyclisme (piste) (11) Paris

Cycling (track) (10) Paris

Cyclisme (mountain bike) (9) Paris

Cycling (mountain bike) (8) Paris





Roissy CDG

TGV vers Lens, Bruxelles, Amsterdam, Londres

TGV vers Lyon, Marseille, Nantes

TGV vers La Rochelle, Nantes

Orly

TGV vers La Rochelle, Nantes

TGV to La Rochelle, Nantes

La Francilienne

20 km

A104

A4

A3

A86

A14

A13

A12

A13

A86

A86

A86

A86

A86

A86

A86

A86

RER B

RER E

RER A

RER E

RER C

RER D

RER C

RER A

Bolevard périphérique

5 km

Village Olympique

Olympic Village

CPP MPC

CIRTU IBC

5 km

20 km

Annexe 3 - Tableau I

Sites sportifs existants, prévus et supplémentaires

a - SITES SPORTIFS EXISTANTS	Sports/Epreuves	Capacité d'accueil totale	Construction/Modernisation			Source de financement
			Date de construction	Date de la modernisation	Coût * de la modernisation	
Stade Pierre de Coubertin	Haltérophilie	5 000	1937	1990	-	-
Stade du Parc des Princes	Football	48 500	1972	1998 et 2002	-	-
Stade Jean Bouin	Hockey (terrains 1 et 2)	15 000 + 5 000	1916	2009	34,5	Publique
Stade Roland Garros	Tennis (cours principal & autres)	15 000 + 8 000	1928	2000	-	-
Hippodrome de Longchamp	Sports Equestres	30 000	1857	1966	-	-
La Croix Catelan	Pentathlon Moderne	5 000	1886	2008/2009	4,6	Privée
Stade de France® - Stade Olympique	Athlétisme / Football Cérémonies	71 000	1998	-	-	-
Palais Omnisport de Paris Bercy (POPB)	Judo / Taekwondo	12 000	1984	-	-	-
Base Nautique (Vaires-sur-Marne)	Aviron / Canoë-Kayak (eaux calmes)	20 000 + 20 000	1990	2006	2,3	Publique
Stade Vélodrome (Marseille)	Football	60 000	1937	1998	-	-
Stade de la Beaujoire (Nantes)	Football	38 500	1984	1998	-	-
Stade Gerland (Lyon)	Football	42 000	1920	1998	-	-
Stade Félix Bollaert (Lens)	Football	41 800	1906	1998 et 2004	2,65	Mixte
Port des Minimes (La Rochelle)	Voile	-	1971	1993	-	-

b - SITES SPORTIFS PRÉVUS	Sports/Epreuves	Capacité d'accueil totale	Construction			Site permanent ou temporaire	Source de financement
			Début	Fin	Coût *		
Grande Salle	Volleyball	14 000	2009	2011	89,7	Permanent	Mixte
Base Nautique (Vaires-sur-Marne)	Canoë-Kayak (slalom)	10 000	2004	2006	34,5	Permanent	Publique

c - SITES SPORTIFS SUPPLÉMENTAIRES	Sports/Epreuves	Capacité d'accueil totale	Construction			Site permanent ou temporaire	Source de financement
			Début	Fin	Coût *		
Pavillon 6	Badminton / Gymn. Rythmique Trampoline / Pentathlon Moderne (tir + escrime)	10 000	2011	2012	20,7	Temporaire	NA
Hippodrome d'Auteuil	Tir à l'arc / Pentathlon Moderne (saut d'obstacle + course)	5 000	2011	2012	6,9	Temporaire	NA
Pelouse de la Muette	Triathlon	10 000	2011	2012	6,9	Temporaire	NA
St-Quentin-en-Yvelines	Cyclisme (route)	5 000	2012	2012	4,6	Temporaire	NA
Pavillon 1	Tennis de table	8 000	2010	2011	21	Temporaire	NA
Pavillon 2	Escrime	8 000	2010	2011	21	Temporaire	NA
Pavillon 3	Boxe	10 000	2010	2011	25	Temporaire	NA
Pavillon 4	Handball (qualifications) / Lutte	8 000	2010	2011	21	Temporaire	NA
Pavillon 5	Handball (finale) / Basketball (qualifications)	15 000	2010	2011	37,4	Temporaire	NA
Champs de Mars - Tour Eiffel	Volleyball de Plage (terrains 1 et 2)	10 000 + 5 000	2010	2011	8,7	Temporaire	NA
Centre Sportif (Colombes)	Baseball (terrains 1 et 2) / Softball	2 x 8 000 + 8 000	2010	2011	10,9	Temporaire	NA
St-Quentin-en-Yvelines	Cyclisme (mountain bike)	4 000	2012	2012	4,6	Temporaire	NA
Centre Nautique	Sports Aquatiques	15 000 + 5 000 + 5 000	2009	2011	65	Permanent	Publique
Très Grande Salle	Gymnastique Artistique / Basketball (finale)	20 000	2008	2011	90	Permanent	Publique
Vélodrome (St-Quentin-en-Yvelines)	Cyclisme (piste)	6 000	2009	2011	57,5	Permanent	Publique
Centre de Tir (Versailles)	Tir (stand + terrain)	3 000 + 3 000	2009	2011	15	Permanent	Publique

* En millions de \$ EUA 2003 - Taux de change retenu : 1 e = 1,15 \$ EUA.

Annexe 4 - Tableau II

Hébergement

a - LOGEMENTS EXISTANTS	Dans un rayon de 10 km du centre ville		Dans un rayon de 10 à 50 km à 50 km du centre ville		Total	
	Nombre d'hôtels	Nombre de chambres	Nombre d'hôtels	Nombre de chambres	Nombre d'hôtels	Nombre de chambres
Catégories hôtels*						
Hôtels 5 étoiles	154	19 605	20	4 326	174	23 931
Hôtels 4 étoiles	690	37 364	70	5 985	760	43 349
Hôtels 3 étoiles	772	38 215	174	9 975	946	48 190
Hôtels 2 étoiles	164	5 035	41	2 019	205	7 054
Hôtels 1 étoile	130	9 215	113	7 292	243	16 507
Total nombre de chambres	1 910	109 434	418	29 597	2 328	139 031
Autres catégories d'hébergement	Nombre d'établissements	Nombre de lits	Nombre d'établissements	Nombre de lits	Nombre d'établissements	Nombre de lits
Résidences de tourisme (de 1 à 4 étoiles)	85	21 969	8	4 794	93	26 763
Gites et chambres d'hôtes	-	-	358	3 098	358	3 098
Campings	1	1 530	60	26 164	61	27 694
Résidences étudiantes / Centre Jeunes	40	12 893	29	3 806	69	16 699
Total nombre de lits	126	36 392	455	37 862	581	74 254

* Les catégories " internationales " d'hôtel 5*, 4*, 3*, 2*, 1*, du tableau correspondent respectivement aux catégories 4*, 3*, 2*, 1* et 0*, en France.

(Source : ORTIF - 2003)

b - LOGEMENTS PRÉVUS	Dans un rayon de 10 km du centre ville		Dans un rayon de 10 à 50 km à 50 km du centre ville		Total	
	Nombre de chambres approuvé	Nombre de chambres projeté	Nombre de chambres approuvé	Nombre de chambres projeté	Nombre de chambres approuvé	Nombre de chambres projeté
Catégories hôtels*						
Hôtels 5 étoiles	863	864	1 335	1 336	2 198	2 200
Hôtels 4 étoiles	710	3 866	300	1 634	1 010	5 500
Hôtels 3 étoiles	104	1 000	-	-	104	1 000
Hôtels 2 étoiles	-	300	-	-	-	300
Hôtels 1 étoile	161	300	-	-	161	300
Total nombre de chambres	1 838	6 330	1 635	2 970	3 473	9 300
Autres catégories d'hébergement	Nombre de chambres approuvé	Nombre de chambres projeté	Nombre de chambres approuvé	Nombre de chambres projeté	Nombre de chambres approuvé	Nombre de chambres projeté
Logements étudiants	1 380	2 220	-	-	1 380	2 220
Résidences	-	-	485	727	485	727
Total nombre de chambres	1 380	2 220	485	727	1 865	2 947

* Les catégories " internationales " d'hôtel 5*, 4*, 3*, 2*, 1*, du tableau correspondent respectivement aux catégories 4*, 3*, 2*, 1* et 0*, en France.

(Source : ORTIF - 2003)

Annexe 5 - Tableau III

Infrastructure de transport existante, prévue et supplémentaire

a - INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT EXISTANTE	Longueur (km) + Capacité Nb de voies de circulation ou de voies ferrées		Construction/Modernisation			Source de financement
	A l'intérieur de la ville	Entre la ville et les sites à l'extérieur	Date de construction	Date de la modernisation	Coût * de la modernisation	
Réseau autoroutier et principales artères urbaines						
Boulevard Périphérique de Paris	35 km ; 2x3 à 2x4		1956-1973	Constant		Publique
Voies en rocade - A86		70 km ; 2x2 à 2x4	1965-2001	Constant		Publique
Voies en rocade - Francilienne		115 km ; 2x2 à 2x3	1970-2002	Constant		Publique
Routes radiales entre le périphérique, A86 et la francilienne voies rapides		280 km ; 2x2 à 2x5	1938-2003	Constant		Publique
Routes radiales entre le périphérique, A86 et la francilienne, autres voies principales		210 km ; 3 à 2x3	avant 1900	Constant		Publique
Réseau ferroviaire de banlieue, métros et trains légers						
Réseau RER [5 lignes]	551 km [240 gares]			Constant		Publique
Réseau ferroviaire de banlieue		833 km [208 gares]		Constant		Publique
Réseau métro [17 lignes]	218 km [384 stations]			Constant		Publique
Réseau tramway [2 lignes]	20 km [34 arrêts]			Constant		Publique
Dont desserte du noyau Nord						
RER ligne B	80 km		XIX ^{ème} siècle	1998		Publique
RER ligne D	145 km		XIX ^{ème} siècle	1998		Publique
Métro ligne 13	22,5 km		1911	1998		Publique
Métro ligne 12	13,9 km		1910	Constant		Publique
Dont desserte du noyau Ouest						
Métro ligne 9	19,6 km		De 1922 à 1937	Constant		Publique
Métro ligne 10	11,7 km		De 1913 à 1981	Constant		Publique
Tramway T2	11,4 km		1997	Constant		Publique
Réseau ferroviaire Grandes Lignes						
TGV La Rochelle		468 km (2h50)	1989/1990	Constant		Publique
TGV Nantes		387 km (2h)	1989/1990	Constant		Publique
TGV Lens		220 km (1h)	1993	Constant		Publique
TGV Marseille		750 km (3h)	2001	Constant		Publique
TGV Lyon		430 km (2h)	1981	Constant		Publique

(source : STIF - Direction Régionale de l'Équipement, SNCF - 2003)

b - INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT PRÉVUE	Longueur (km) + Capacité Nb de voies de circulation ou de voies ferrées		Construction			Source de financement
	A l'intérieur de la ville	Entre la ville et les sites à l'extérieur	Début	Fin	Coût*	
Réseau autoroutier et principales artères urbaines						
Boulevard Périphérique, Porte des Lilas, de Vanves, Ternes-Champerret	1,2 km (couvertures)		2005	2008	283	Publique
Rocade A86, A86 bouclage		10 km ; 2x2 voies	2000	2010	1 124	Privé
A86 exploitation 5 voies		4 km ; passage de 2x4 à 2x5 voies	2004	2005	18	Publique
Rocade Francilienne - Contournement de Roissy		9 km 2x2voies	2005	2009	147	Publique
Élargissements entre A4 et RN4 et entre A6 et A5		15 km ; passage de 2x2 à 2x3 voies	2002	2010	352	Publique
A1 : élargissement et couverture		5 km ; passage de 2x3 à 2x4 voies	2002	2006	137	Publique
RN2 Paris - le Blanc-Mesnil		8 km ; requalification	2006	2009	18	Publique
Réseau ferroviaire de banlieue, métros et trains légers						
Prolongement du métro ligne 12	1,3 km		2005	2009	217,4**	Publique
Tramway Saint-Denis/Epinay/Villetaneuse (SDEV)	9,2 km		2007	2010	228,9**	Publique
Tramway Pont du Garigliano/Porte d'Ivry (TMS)	7,9 km		2003	2006	246,1**	Publique
Réseau ferroviaire Grandes Lignes						
TGV Est		430 km (2h20)	2001	2007	3 594**	Publique

(source : STIF - Direction Régionale de l'Équipement, SNCF - 2003)

c - INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT SUPPLÉMENTAIRE	Longueur (km) + Capacité Nb de voies de circulation ou de voies ferrées		Construction			Source de financement
	A l'intérieur de la ville	Entre la ville et les sites à l'extérieur	Début	Fin	Coût*	
Prolongement du tramway Saint-Denis/Epinay/Villetaneuse	4 km		2007	2011	138**	Publique

(source : STIF - 2003)

*En millions de \$ EUA - Taux de change retenu : 1 e = 1,15 \$ EUA. **Les coûts s'entendent coûts d'infrastructure seuls.

Annexe 6 - Tableau IV

Distances et temps de trajets

Toutes distances en km et durée des trajets en minutes en 2003*	Aéroport international d'accueil		Zone des principaux hôtels		Village Olympique		Stade Olympique		Logement des Médias**		CPP/CIRTV	
	Km	Min	Km	Min	Km	Min	Km	Min	Km	Min	Km	Min
Aéroport International d'Accueil	-	-	30	31	25	22'	18	13'	27	34'	18	16'
Zone des principaux hôtels	30	31'	-	-	6	10'	12	15'	2	7'	11	15'
Village Olympique	25	22'	6	11'	-	-	7	6'	4	14'	6	6'
Stade Olympique	18	16'	12	15'	7	6'	-	-	9	18'	0	2'
Logement des Médias**	27	34'	2	7'	4	13'	9	18'	-	-	9	18'
CPP/CIRTV	18	16'	11	15'	6	5'	0	2'	9	18'	-	-
Athlétisme	18	16'	12	15'	7	6'	-	-	9	18'	0	2'
Aviron	32	30'	46	46'	41	37'	38	32'	33	41'	38	32'
Badminton	32	29'	7	12'	8	9'	14	13'	9	18'	13	13'
Baseball	27	26'	13	20'	8	11'	10	11'	13	22'	11	11'
Basketball	21	18'	9	13'	4	4'	3	2'	7	16'	2	2'
Boxe	20	18'	12	16'	7	7'	2	3'	9	19'	2	2'
Canoë-Kayak	32	30'	46	46'	41	37'	38	32'	33	41'	38	32'
Cyclisme (mountain bike)	58	53'	32	36'	33	33'	39	37'	35	43'	39	37'
Cyclisme (piste)	51	44'	26	27'	28	24'	33	29'	29	35'	33	29'
Cyclisme (route)	44	42'	19	25'	20	21'	26	26'	21	32'	25	26'
Sports Equestres	32	27'	7	12'	8	9'	14	14'	9	19'	13	13'
Escrime	20	18'	11	16'	6	7'	2	2'	9	18'	1	2'
Football (Stade Olympique)	18	16'	12	15'	7	6'	-	-	9	18'	0	2'
Football (Parc des Princes)	32	28'	7	11'	8	8'	14	12'	10	18'	14	3'
Gymnastique Artistique	21	18'	9	13'	4	4'	3	2'	7	16'	2	2'
Gymn.Rythmique/Trampoline	32	29'	7	12'	8	9'	14	13'	9	18'	13	13'
Haltérophilie	33	29'	8	12'	9	8'	15	4'	10	19'	14	13'
Handball	21	19'	9	14'	4	5'	3	3'	5	16'	3	3'
Hockey	32	28'	7	11'	8	8'	14	12'	10	18'	14	3'
Judo	29	29'	6	19'	18	20'	16	18'	4	12'	16	18'
Lutte	21	18'	10	14'	5	5'	3	3'	6	16'	3	3'
Natation	20	19'	12	17'	7	8'	2	3'	10	19'	2	3'
Pentathlon Moderne	32	29'	7	12'	8	9'	14	13'	9	18'	13	13'
Softball	27	26'	13	20'	8	11'	10	11'	13	22'	11	11'
Taekwondo	29	29'	6	19'	18	20'	16	18'	4	12'	16	18'
Tennis	32	28'	7	11'	8	8'	14	12'	9	18'	13	12'
Tennis de table	18	16'	12	15'	6	7'	1	2'	9	18'	1	2'
Tir	47	47'	22	29'	23	26'	28	31'	24	37'	28	31'
Tir à l'arc	31	20'	6	11'	7	8'	13	13'	8	18'	12	12'
Triathlon	29	26'	4	9'	5	5'	11	10'	7	16'	11	10'
Voile***	468	3h	468	3h	468	3h	468	3h	468	3h	468	3h
Volleyball	31	28'	6	10'	7	7'	13	12'	9	18'	13	12'
Volleyball de Plage	31	34'	2	7'	7	13'	13	18'	4	11'	12	18'

(source STIF - 2003)

* Les distances et le temps sont arrondis à l'unité la plus proche.

Les temps de transport sont déterminés d'après les hypothèses de vitesse suivantes : 20 km/h en Ville, 35 km/h sur voirie limitée, 50 km/h en banlieue, 65 km/h sur Boulevard Périphérique, 76 km/h sur Autoroute. Les itinéraires choisis privilégient les temps de parcours minimums et non le kilométrage.

Ces hypothèses sont pessimistes car elles ne prennent pas en compte les dispositifs spécifiques (voie Olympique, régulation de trafic) qui seront mis en place dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2012.

** Point référence des hôtels médias (cf carte A).

*** Trajet en TGV.

Annexe 7 - Tableau V

Météorologie

	Heures locales	Température en °C et 1/10*			Humidité en %*			Vent Tendances générales	
		Min.	Max.	Moy.	Min.	Max.	Moy.	Direction	Force m/s (1M/S = 3,6 km/h)
Paris	09h00	14,2	26,3	19,2	46	95	72	NE	2,1
	12h00	16,7	32,9	23,2	25	91	57	O	2,5
	15h00	17,3	36,8	25,7	22	95	49	SO	2,9
	18h00	16,9	37,3	26,1	20	96	46	SO	3,0
	21h00	14,4	33,4	23,6	22	96	53	NE	2,8
Vaires-sur-Marne	09h00	13,6	26,2	19,0	55	100	78	SO	2,0
	12h00	15,9	33,0	23,3	31	96	61	SO	2,8
	15h00	16,9	36,0	25,6	25	95	51	SO	3,0
	18h00	15,8	35,7	25,9	22	92	49	NE	2,9
	21h00	15,1	31,2	23,0	36	99	60	NE	2,1
La Rochelle	09h00	15,0	27,8	19,4	45	96	78	NE	3,1
	12h00	15,6	31,4	22,9	26	96	67	OSO	3,6
	15h00	15,9	34,2	24,2	26	96	63	OSO	4,6
	18h00	16,9	35,9	24,0	26	96	64	ONO	5,4
	21h00	15,7	36,4	22,4	26	97	70	NO	4,6

(source : Météo France - 2003)

* Les températures, taux d'humidité ont été relevés entre le 20 juillet et le 5 août sur la période 1994-2003.

Précipitations Nombre de jours > ou = 1mm*	
Annuellement**	Période des Jeux***

Paris	117	4
Vaires-sur-Marne	128	4
La Rochelle	124	3

(source : Météo France - 2003)

* 1mm = 1 litre par m².

** Moyenne sur 9 ans.

*** Les précipitations ont été relevées entre le 29 juillet et le 5 août sur la période 1994-2002.

Altitude en mètres

Paris	33
Vaires-sur-Marne	40
La Rochelle	4

Paris 2012
7, place d'Iéna
75116 Paris - France